

FEDERATION FRANCAISE DE JOUTES ET DE SAUVETAGE NAUTIQUE

REGLEMENT

RAME

TRADITIONNELLE

Edition mai 2006			
Président de la commission nationale de rame	Président de la Commission Nationale des arbitres	Présidents Ligues nationales Criner-Bancilhon-Andry-Feltrin	Fédération secrétariat général
Annick Artaud	Pierre Guichard		Anne Lise Perret
DATE DE VALIDITE :07 mai 2006			

Article 1

La rame traditionnelle est placée sous l'égide de la Fédération Française de Joutes et de Sauvetage Nautique et des ligues qui la composent.

Article 2 - Les Compétiteurs

Les participants seront licenciés à la FFJSN par l'intermédiaire de leurs clubs, eux-mêmes affiliés à la FFJSN

Article 3 - La Barque

Les barques ont une longueur de 7 m 20 sur 2m20 de large. 3 bancs fixes. elles sont mues par 6 rames en bois et une barre franche. Les compétitions se déroulent avec une rame de rechange dans le bateau au départ

Article 4 - L'équipage

- L'équipage se compose de 6 rameurs de 18 ans et plus, et d'un barreur, plus un remplaçant par catégorie (présentation de la carte d'identité pour les tamalous) obligatoirement licenciés FFJSN. Le barreur peut être d'un club différent de celui de l'équipe qu'il dirige
- Les équipages sont numérotés sur la main ou le bras
- Les remplaçants doivent venir se faire tamponner en indiquant leur remplacement

Les compétitions se déroulent en 4 catégories :

- Féminines (6 femmes)
- Mixtes (3 femmes 3 hommes)
- Masculine (6 hommes)
- Tamalous (50 ans et plus)

Article 5 - Les Arbitres

Le jury est composé d'un Président et de 2 assesseurs

Les membres du Jury sont désignés par les ligues représentées, ils sont licenciés à la FFJSN. Le jury apprécie seul les fautes de la barque, Seul le capitaine d'équipe peut soumettre une réclamation

Les arbitres ne peuvent pas courir en compétition le jour de leur désignation à la table d'arbitrage

Article 6 - Les Récompenses

Les récompenses aux vainqueurs n'auront qu'une valeur symbolique (coupes, médailles, objets Publicitaires, et en aucun cas des objets de valeur ou de l'argent)

Article 7 - Discipline

En cas de mauvais comportement d'un ou plusieurs compétiteurs, ceux-ci feront l'objet d'un rapport au président du conseil de discipline.

Article 8 – Les compétitions

- coupe de France sur 2 journées consécutives
- championnat hivernal sur 4 journées dans 4 ports différents

- **A/** : chaque équipage doit porter les maillots de son club et présenter les licences des concurrents qui seront vérifiées par un membre fédéral

- **B/** : les tirages au sort sont effectués par catégorie
Les équipages s'affrontent et sont chronométrés sur 2 passages inversés et sur 2 bateaux inversés de sorte qu'il n'y ait pas de contestation
Les équipes feront toutes leurs passages sur les mêmes bateaux

- **C/** : les 2 premiers passages déterminent une qualification pour le 2* tour.les éliminatoires par catégories doivent avoir lieu le même jour
Pas d'échauffement sur le plan d'eau de compétition.

- **D/** : les lieux des diverses compétitions sont soumis à l'approbation de la commission fédérale après candidature des villes et clubs organisateurs

- **E/** : Les courses se déroulent sur un parcours de 300 m maximum selon un circuit déterminé par la commission fédérale (virage bâbord obligatoire pour la coupe de France)

- **F/** : Tout virage à la bouée mal effectué aura une pénalité de 15 secondes ;Tout bateau qui n'effectuera pas le parcours correctement sera éliminé pour le défi.

- **G/** : s'il y a gêne d'un équipage,l'équipage gêné pourra refaire le parcours après une pause de 20 mm

- **H/** : Tout équipage qui casse une rame ou un tolet même après le départ, devra continuer la course.Les équipages sont priés de se présenter dès l'annonce de leur départ.Ils seront sanctionnés
 - 1 avertissement au 1* rappel
 - 1 mn de pénalité au 2* rappel
 - disqualification au 3* rappel

- I/ : Si l'appareil de chronométrage ne marche pas, nous effectuerons le double chronométrage et la moyenne des deux courses sera faite
- J/ : en cas de mauvais temps prévu, alerte météo officielle orage, à partir du vendredi, le club organisateur devra avertir tous les clubs participants de l'annulation
- K/ : Au-delà de plus de 18 équipages engagés, obligation de présenter 2 paires de bateaux

Article 9 : les regroupements

Il pourra être procédé à un regroupement de rameurs dans les conditions suivantes :

Le regroupement a pour but de faire participer des rameurs de plusieurs clubs différents qui ne peuvent pas avoir d'équipes complètes sous le nom de leur société

Une commission de regroupement fédéral a été créée composée de membres fédéraux qui désigne son référent par ligue

Chaque club voulant adhérer à ce regroupement doit se faire inscrire et établir une liste des rameurs isolés auprès de la commission fédérale de regroupement. Cette liste est valable pour la saison

Les présidents de ligues et la fédération sont informés de cet accord et donnent leur aval

Ne peuvent participer que les rameurs n'ayant pas d'équipe officielle, à concurrence de 6 rameurs

Lorsqu'un club listé atteint un nombre de 6 rameurs, il doit créer sa propre équipe et quitter le regroupement

Les compétiteurs doivent impérativement courir sous des maillots sans appartenance de club (blanc de préférence) et sous le nom attribué par la commission fédérale de regroupement, en aucun cas sous les couleurs et le nom de l'un des clubs d'un rameur du regroupement

Les équipes du groupement ne comptabilisent ni points ni classement

LA COUPE DE FRANCE

A / : Les équipes voulant participer ont un droit d'engagement de 30 euros par équipe, payable à l'inscription. Les équipes absentes ne seront pas remboursées de leur engagement.

B/ : Clôture des engagements 4 jours avant la coupe.

Nom, numéro de licence, catégorie.

(s'il y a un changement de nom, le faire à la réunion qui aura lieu 1 H avant le défi).

C/ : Moins de 2 engagés dans une catégorie le titre ne sera pas donné (la course aura lieu)

D/ : L'avant du bateau doit passer la bouée sur bâbord

E/ : Pour le 2^{ième} tour, le nombre des qualifiés est déterminé le jour de la compétition au prorata du nombre d'équipages engagés.

F/ : Au 2^{ième} tour, sur deux passages dans les mêmes conditions qu'au 1^{er} tour, les 2 meilleurs chronomètres déterminent les finales par catégorie (2 passages) et les 3^{ième} chrono sont troisièmes.

En cas d'ex aequo pour la 1* place, les 2 équipes refont un même parcours sur le même bateau, seul et sans lièvre

G/ : En cas de mauvais temps ou de toute autre perturbation grave, le jour même de la compétition, la course sera reportée d'heure en heure jusqu'à 16 h le samedi après midi

En cas d'annulation du samedi, les épreuves commenceront plus tôt le dimanche matin, avec une révision du système de qualifications en fonction du nombre d'engagés, en accord entre les responsables fédéraux

En cas d'intempéries le dimanche matin, les 4 meilleurs chronos de chaque catégorie du samedi seront gardés pour faire les finales du dimanche après midi

En cas d'annulation le samedi et le dimanche matin, la compétition est annulée, sans report (trop de frais)

LE CHAMPIONNAT

1/ les épreuves se déroulent sur 4 journées dans 4 ports différents, approuvés par la commission Fédérale. Les courses se dérouleront chaque fois sur des circuits différents.

2/ Les barques nommées doivent obligatoirement comporter 50 % des équipages de la course précédente.

3/ Les attributions de points sont faites en fonction de la barque à l'inscription.

Exemple : MARSEILLE 1, MARSEILLE 2 en féminines

Les points de MARSEILLE 1 ne peuvent être transférés à MARSEILLE 2 et vice et versa.

4/ Attribution des points :

1^{er} 8 points

2^{ième} 4 points

3^{ième} 3 points

5/ En cas d'ex æquo sur une course, les 2 équipes comptent les points de leur place, la place suivante reste vacante (ex 2 équipes troisièmes, elles comptabilisent les points des troisièmes, il n'y a pas de quatrième mais un cinquième)

En cas d'ex æquo sur le classement final du championnat par place, on comptabilise les chronos totaux des 4 courses (ou 3 en cas d'annulation d'une course)

En cas d'ex æquo avec les chronos totaux des courses, on comptabilise tous les chronos des épreuves des 4 (ou 3) journées

6/ 1 point de présence par bateau avec 2 points maximum par catégorie.

7/ Pour prétendre à un titre par catégorie, la barque doit être présente aux 4 épreuves. Pour que le championnat soit validé, il faut au moins 3 journées

8/ En cas de mauvais temps ou toute autre perturbation grave, le jour même de la compétition, la course sera momentanément arrêtée d'heure en heure jusqu'à 15 h

Après 15 h, la course sera annulée Pas de décompte de points. Seuls les 3 journées restantes seront comptabilisées pour le championnat

En cas de deuxième journée annulée, après concertation, une date ultérieure sera programmée le jour même pour terminer le championnat

9/ : Si une autre ligue se propose d'organiser un tour de championnat, la répartition des tours sera la suivante :

1* année : 1 en Languedoc
2 en PACA
1 dans l'autre ligue

2* année : 2 en Languedoc
1 en PACA
1 dans l'autre ligue

3* année : 1 en Languedoc
1 en PACA
2 dans l'autre ligue